

**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tenue le 18 novembre 2025, à 19h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare) ;**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec ;

Sont présents :

Siège #1 - M. Jean-Philippe Lemieux, conseiller  
Siège #2 - Mme Sylvie Lajoie, conseillère  
Siège #3 - Mme Diane Thibault, conseillère  
Siège #4 - M. Marcel Jean, conseiller  
Siège #5 - M. Carl Thomassin, conseiller  
Siège #6 - M. Christian Paquet, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire M. Mathieu Thomassin.

La personne qui préside la séance, soit M. Mathieu Thomassin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit M. Mathieu Thomassin, ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

Mme Audrey Beaulieu, directrice générale, et Mme Caroline Letarte, greffière adjointe, assistent également à cette séance.

**DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

**1. Résolution 376-11-2025**

**Ouverture de la séance**

À 19 h, le maire M. Mathieu Thomassin souhaite la bienvenue et demande aux membres du conseil d'ouvrir la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**2. Résolution 377-11-2025**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.**

**ORDRE DU JOUR**

**DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

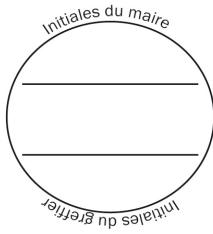
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot du conseil municipal

**FINANCES**

4. Adoption des comptes du mois de novembre 2025
5. Reddition de comptes finale - TECQ 2019-2023

**GREFFE**

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er octobre 2025



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**7. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

8. Amendement à la résolution 075-03-2025 - Avis d'intention d'acquisition et autorisation de signature - Imminence de submersion pour le 76, rue des Érables
9. Autorisation de signature et désignation des membres du comité de négociation : Entente intermunicipale temporaire relative à la fourniture de services d'assistance entre les services incendie de Lac-Beauport et Stoneham
10. Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP) - 17 au 23 novembre 2025
11. Nomination d'un maire suppléant
12. Nominations d'élus municipaux à titre de représentant des services municipaux et autres comités
13. Nomination des membres du Comité de démolition
14. Nomination d'un élu municipal à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
15. Mise à jour de l'Organisation Municipale de Sécurité Civile (OMSC) dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile (PMSC)

**APPROVISIONNEMENTS**

16. Octroi de contrat pour les audits rapports financiers des exercices financiers 2025-2026
17. Octroi de mandat pour la conception du bassin de rétention d'eau pluviale - stationnement du centre communautaire
18. Octroi de contrat pour des travaux de rénovation dans l'église (projet 24-45)
19. Ajout d'automatisation des portes au mandat du râgréage de la marquise sur le côté de l'église et aménagement d'une rampe d'accès (projet 24-45)
20. Autorisation pour la vente de la remorque de pavage du Service des travaux publics (unité 24)

**LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

21. Mandat des prestataires de services pour dispenser des activités de loisir dans le cadre de la programmation hiver 2026 - Couverture assurance responsabilité civile

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

22. Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (marge avant à 7,48 m) au 12, rue du Couvent
23. Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (marge avant de à 5,32 m) au 12, rue du Couvent
24. Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'un garage attenant au 12, rue du Couvent
25. Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 5 758 474 (28, rue Le Rossignol)
26. Nomination de M. Alain Vézina à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
27. Nomination de M. Dominic Tremblay à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**RESSOURCES HUMAINES**

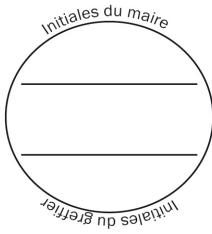
28. Confirmation d'embauche de MM. Jacob Préfontaine, Zachary Frenette, Cédric-Étienne Mayer et Charles Otis à titre de pompier et premier répondant, poste régulier, à temps partiel
29. Embauche de Mme Isabelle Renaud à titre de technicienne-comptable à la taxation, poste temporaire à durée déterminée, à temps plein
30. Embauche de M. Jean-Simon Madore à titre de chargé de projets, poste régulier, à temps plein
31. Autorisation de signature de la lettre d'entente 2025-01-5187 ajustement à l'article 23

**VARIA**

**DISPOSITIONS FINALES**

32. Période de questions
33. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**3. Résolution 378-11-2025**  
**Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

**FINANCES**

**4. Résolution 379-11-2025**  
**Adoption des comptes du mois de novembre 2025**

Considérant que la directrice générale adjointe et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

Considérant que ces dépenses sont autorisées en vertu du budget 2025 de la Ville, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et du Règlement 754-15 ;

**Il est résolu :**

- Que le conseil approuve le rapport des dépenses au 18 novembre 2025, totalisant 3 846 486.64 \$ ;
- Que ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. Résolution 380-11-2025**  
**Reddition de comptes finale - TECQ 2019-2023**

Considérant que la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* (guide) ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Il est résolu :**

- Que la Ville atteste avoir respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère Affaires municipales et de l'Habitation de la reddition de comptes finale et de tous les autres documents exigés par ce ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

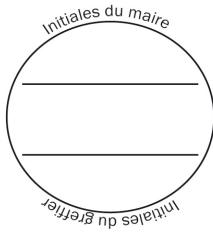
**Adoptée à l'unanimité**

**GREFFE**

**6. Résolution 381-11-2025**  
**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er octobre 2025**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance ;

**Il est résolu :**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

**7. Résolution 382-11-2025**

**Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026**

Considérant le sommaire du département des affaires municipales et juridiques, sous le numéro SOM2025-350 ;

Après étude et considération par les membres du conseil ;

**Il est résolu :**

- De fixer les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 aux dates suivantes, à 19 h :
  - Mardi 20 janvier 2026
  - Mardi 10 février 2026
  - Mardi 10 mars 2026
  - Mardi 14 avril 2026
  - Mardi 12 mai 2026
  - Mardi 9 juin 2026
  - Mardi 14 juillet 2026
  - Mardi 11 août 2026
  - Mardi 8 septembre 2026
  - Mardi 13 octobre 2026
  - Mardi 10 novembre 2026
  - Mardi 15 décembre 2026

**Adoptée à l'unanimité**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**8. Résolution 383-11-2025**

**Amendement à la résolution 075-03-2025 - Avis d'intention d'acquisition et autorisation de signature - Imminence de submersion pour le 76, rue des Érables**

Considérant que M. Mathieu Thomassin a été élu maire et que la Résolution numéro 075-03-2025 prévoit que Mme France Fortier, mairesse sortante, est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'avis d'intention d'acquisition et l'acte notarié de vente pour le 76, rue des Érables ;

**Il est résolu :**

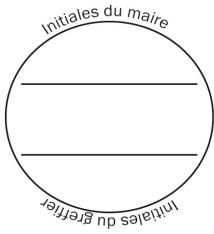
- De modifier la résolution 075-03-2025 par le remplacement de « la mairesse » par « le maire ».

**Adoptée à l'unanimité**

**9. Résolution 384-11-2025**

**Autorisation de signature et désignation des membres du comité de négociation : Entente intermunicipale temporaire relative à la fourniture de services d'assistance entre les services incendie de Lac-Beauport et Stoneham**

Considérant la Résolution numéro 27-07-2025 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) le 8 juillet 2025, demandant le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Lac-Beauport et la Ville ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant la résolution 2026-2025 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Lac-Beauport, autorisant la signature d'un protocole d'entente intermunicipale temporaire en matière de sécurité incendie entre les municipalités de Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury et la Ville, ainsi que la désignation des membres appelés à siéger sur le comité intermunicipal à venir ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville est en désaccord avec les modalités proposées dans le protocole d'entente intermunicipale temporaire soumis par la Municipalité de Lac-Beauport ;

Considérant la volonté du conseil municipal de désigner les représentants de la Ville appelés à siéger sur le comité intermunicipal chargé de négocier les termes d'un nouveau protocole d'entente ;

Considérant que le conseil municipal juge essentiel que le nouveau protocole d'entente tienne compte des besoins réels en matière de protection incendie des municipalités concernées, qu'il soit conforme aux Orientations du ministre de la Sécurité publique et au Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier, et que le partage des coûts liés aux appels en entraide soit équitable ;

**Il est résolu :**

- De demander à la Municipalité de Lac-Beauport de reconduire l'entente présentement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- De désigner le maire, la directrice générale et le directeur par intérim du Service de la sécurité publique à titre de membres du comité intermunicipal chargé de négocier et de signer, au nom de la Ville, les termes d'une nouvelle entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les municipalités de Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury et la Ville et sont également autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville, et tous les documents nécessaires à cette fin et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires ;
- Que cette négociation soit menée conformément aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, au Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier, et dans le respect d'un partage équitable des coûts liés aux appels en entraide.

**Adoptée à l'unanimité**

**10. Résolution 385-11-2025**

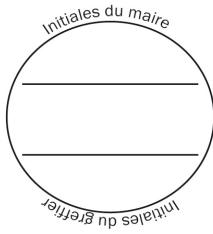
**Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP) - 17 au 23 novembre 2025**

Considérant que la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

Considérant que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

Considérant que la GSTP a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

Considérant que les municipalités comme les gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la GSTP.

**Adoptée à l'unanimité**

**11. Résolution 386-11-2025**

**Nomination d'un maire suppléant**

Considérant l'article 56 de la *Loi sur les cités et Villes* qui édicte que le conseil municipal doit nommer une conseillère ou un conseiller au poste de mairesse suppléante ou de maire suppléant pour une période déterminée ;

**Il est résolu :**

- De nommer M. Marcel Jean comme maire suppléant pour toute la durée du mandat du conseil 2025-2029.

**MM. Jean-Philippe Lemieux, Marcel Jean, Carl Thomassin, Christian Paquet et Mme  
Sylvie Lajoie ont voté pour  
Mme Diane Thibault a voté contre  
Adoptée à la majorité**

**12. Résolution 387-11-2025**

**Nominations d'élus municipaux à titre de représentant des services municipaux et autres comités**

Considérant que certains élus, à la suite de leur élection, se sont vu attribuer la responsabilité de représenter divers services municipaux au conseil, sans toutefois officialiser cette représentation ni en définir son rôle par résolution ;

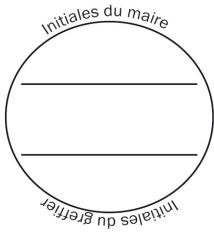
Considérant l'adoption de la *POL-047-25 - Politique de nomination et de fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc* ;

Considérant que dans un souci de saine gestion, de transparence, mais également de prévention et de sensibilisation à l'ingérence, le conseil souhaite adopter la présente résolution ;

**Il est résolu :**

- De nommer, tel que présenté au tableau ci-bas, pour la durée du mandat du conseil 2025-2029, la conseillère ou le conseiller responsable par domaine d'activités ou par service municipal :

<b>Représentants municipaux</b>	<b>Domaine d'activités/service</b>
Mme Diane Thibault, conseillère	Responsable des communications
M. Marcel Jean, conseiller	Responsable des ressources humaines et des travaux publics
Mme Sylvie Lajoie, conseillère	Responsable des loisirs et des sports
M. Jean-Philippe Lemieux, conseiller	Responsable de la culture, patrimoine et tourisme



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

M. Carl Thomassin, conseiller	Responsable des finances et développement économique
M. Christian Paquet	Responsable de la sécurité publique et de l'aménagement du territoire et de l'environnement

**Adoptée à l'unanimité**

**13. Résolution 388-11-2025**

**Nomination des membres du Comité de démolition**

Considérant que le *Règlement 916-22 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles* (Règlement 916-22) a été adopté en 2023 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

Considérant l'article 148.0.3 de la LAU et le chapitre 4 du Règlement 916-22 mentionnant que le comité de démolition doit être formé de trois (3) membres du conseil municipal et d'un membre substitut ;

Considérant que le mandat confié aux membres est d'une durée d'un an, renouvelable par résolution du conseil municipal ;

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal nomme les membres suivants parmi les élus afin qu'ils siègent sur ce comité, et ce, à compter du 18 novembre 2025, pour une durée d'un an :
  - Mme Sylvie Lajoie ;
  - M. Christian Paquet ;
  - M. Jean-Philippe Lemieux ;
  - M. Carl Thomassin (substitut).

**Adoptée à l'unanimité**

**14. Résolution 389-11-2025**

**Nomination d'un élu municipal à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant que *Règlement 725-14 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92* prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de sept (7) membres ;

Considérant qu'un (1) des membres doit être conseiller municipal ou conseillère municipale ;

**Il est résolu :**

- De nommer le conseiller M. Christian Paquet comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans et le conseiller M. Jean-Philippe Lemieux comme substitut pour cette même période ;

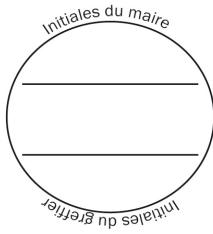
**Adoptée à l'unanimité**

**15. Résolution 390-11-2025**

**Mise à jour de l'Organisation Municipale de Sécurité Civile (OMSC) dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile (PMSC)**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour annuellement la liste des différentes ressources municipales du Plan municipal de sécurité civile de la Ville ;

**Il est résolu :**

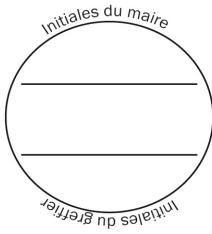


**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- De modifier la liste des différentes ressources municipales du Plan municipal de sécurité civile de la Ville afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants ;
- Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<b>Fonction en situation de sinistre</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction habituelle</b>
<b>Conseil municipal et coordination générale</b>		
Maire :	Mathieu Thomassin	Maire
Substitut :	Marcel Jean	Conseiller municipal
Coordonnateur municipal :	Audrey Beaulieu	Directrice générale
Substitut :	Ariane Tremblay	Directrice générale adjointe et trésorière
Coordonnateur de site :	Steeve Grondin	Directeur par intérim sécurité publique
Substitut :	Olivier Lapointe	Capitaine aux opérations
	François Thomassin	Capitaine à la logistique et support aux opérations
	Christian Provencher	Capitaine à la prévention et à la formation
	Marc Gagnon	Capitaine aux opérations
Soutien admin. :	Mélanie Bouchard	Adjointe administrative
<b>Responsables de mission</b>		
Administration/Finances :	Ariane Tremblay	Directrice générale adjointe et trésorière
Substituts :	Sophie Tremblay	Directrice des finances et assistante trésorière
Communications :	Karine Daigle	Conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne
Substitut communication :	Andréanne Verret	Conseillère en ressources humaines
Ressources humaines (RH) :	Andréanne Verret	Conseillère en ressources humaines
Substitut RH :	Karine Daigle	Conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne
Affaires juridiques :	Catherine Roy	Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Substitut affaires juridiques :	Caroline Letarte	Greffière adjointe
Sécurité des personnes :	Sûreté du Québec	Responsable du poste local
Substitut :	Officier en devoir*	
Santé :	Ministère de la santé et des services sociaux	Responsable de la santé publique
Sécurité publique :	Steeve Grondin	Directeur par intérim sécurité publique
Substituts :	Olivier Lapointe	Capitaine aux opérations



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

	François Thomassin	Capitaine à la logistique et support aux opérations
	Christian Provencher	Capitaine à la prévention et à la formation
	Marc Gagnon	Capitaine aux opérations
Soutien admin. :	Mélanie Bouchard	Adjointe administrative
Service aux personnes sinistrées :	Nathalie Gagnon	Directrice loisirs
Substitut :	Marie-Eve Dubé	Coordonnatrice aux loisirs
Transport :	Sabrina Deschamps	Conseillère stratégique en gestion contractuelle
Substitut :	Kevin Rousseau	Contremaitre aux travaux publics
	Stéphane Lamontagne	Contremaitre aux travaux publics
Services techniques :	Olivier Coulombe	Directeur des travaux publics
Substitut :	Bruno Sergerie	Surintendant aux travaux publics
Travaux publics :	Olivier Coulombe	Directeur des travaux publics
Substitut :	Bruno Sergerie	Surintendant aux travaux publics
	Stéphane Lamontagne	Contremaitre aux travaux publics
	Kevin Rousseau	Contremaitre aux travaux publics
Soutien admin. :	Cynthia Gauthier	Adjointe administrative
Environnement, urbanisme et géomatique :	Julie Pellerin	Directrice de l'aménagement du territoire
Substitut :	Audrey Le Rossignol	Coordonnatrice en environnement et développement durable
	Léonie Morin	Coordonnatrice à l'aménagement du territoire
Soutien admin. :	Amélie Bourdeau	Adjointe administrative

- Que toutes modifications apportées à cette liste à la suite de changements au niveau des ressources municipales soient autorisées par résolution d'ici la prochaine mise à jour annuelle.

**Adoptée à l'unanimité**

## APPROVISIONNEMENTS

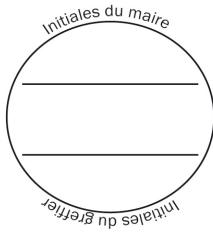
### 16. Résolution 391-11-2025

#### Octroi de contrat pour les audits rapports financiers des exercices financiers 2025-2026

Considérant le souhait du conseil d'octroyer un mandat pour l'audit des rapports financiers 2025 et 2026 ;

Considérant que la Ville a procédé par demande de prix ;

Considérant que la Ville a reçu une (1) offre de Mallette ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que tous les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, en respect du délai de 72 heures prévu à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 - Règlement sur la gestion contractuelle* ;

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat soit octroyé à Mallette au coût de 111 367.66 \$ (taxes incluses) ;
- Que le montant soit pris à même le poste budgétaire 02-130-00-413 ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice du Service des finances à signer le contrat et tous les autres documents nécessaires aux fins ci-haut et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**17. Résolution 392-11-2025**

**Octroi de mandat pour la conception du bassin de rétention d'eau pluviale - stationnement du centre communautaire**

Considérant le souhait du conseil d'octroyer un mandat pour des services professionnels pour la conception d'un bassin de rétention d'eau pluviale ;

Considérant que la Ville a procédé par demande de prix ;

Considérant que la Ville a reçu une (1) seule offre de Tetra Tech QI ;

Considérant que tous les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, en respect du délai de 72 heures prévu à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 - Règlement sur la gestion contractuelle* ;

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat soit octroyé à Tetra Tech QI au coût de 28 164 \$ (taxes incluses) ;
- Que le financement du contrat soit pris à même le *Règlement d'emprunt 938-23 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 \$* ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice du Service des finances à signer le contrat et tous les autres documents nécessaires aux fins ci-haut et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

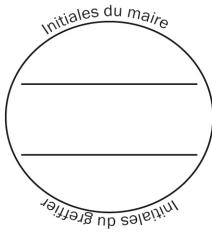
**Adoptée à l'unanimité**

**18. Résolution 393-11-2025**

**Octroi de contrat pour des travaux de rénovation dans l'église (projet 24-45)**

Considérant le souhait du conseil d'octroyer un contrat pour des travaux de rénovation dans l'église dans le cadre du projet 24-45 ;

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres public ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville a reçu trois (3) offres dont la plus basse soumission conforme est celle de Construction Citadelle inc. ;

Considérant que tous les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, en respect du délai de 72 heures prévu à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 - Règlement sur la gestion contractuelle* ;

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat soit octroyé à Construction Citadelle inc. au coût de 146 238.00 \$ (taxes incluses) ;
- Que le financement du contrat soit pris à même le *Règlement d'emprunt 938-23 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 \$* ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice du Service des finances à signer le contrat et tous les autres documents nécessaires aux fins ci-haut et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**19. Résolution 394-11-2025**

**Ajout d'automatisation des portes au mandat du r agréage de la marquise sur le côté de l'église et aménagement d'une rampe d'accès (projet 24-45)**

Considérant le souhait du conseil d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation du contrôle d'accès et ouvres portes automatiques pour deux (2) portes de l'église pour une accessibilité universelle dans le cadre du projet 24-45 ;

Considérant que la Ville a procédé par demande de prix ;

Considérant qu'il s'agit d'un ajout au mandat déjà octroyé par résolution à Louis Fecteau inc. (résolution 348-10-2025) ;

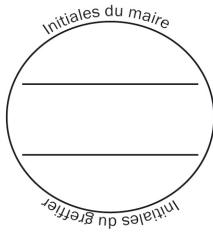
Considérant que tous les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, en respect du délai de 72 heures prévu à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 - Règlement sur la gestion contractuelle* ;

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat soit octroyé à Louis Fecteau inc. au coût de 15 522 \$ (taxes incluses) ;
- Que le financement du contrat soit pris à même le *Règlement d'emprunt 957-24 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$* ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice du Service des finances à signer le contrat et tous les autres documents nécessaires aux fins ci-haut et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**20. Résolution 395-11-2025**

**Autorisation pour la vente de la remorque de pavage du Service des travaux publics (unité 24)**

Considérant le souhait du conseil municipal de se départir de la remorque de pavage de marque Steep MFG, modèle SPHD-3.0, 2013 (unité 24) détenue par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) et utilisée par le Service des travaux publics ;

Considérant l'offre du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de procéder à une vente à l'encaissement du véhicule énuméré ci-haut ;

Considérant l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires à intervenir entre la Ville et le CAG ;

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long ;
- D'autoriser la conseillère stratégique en gestion contractuelle à procéder à la vente à l'encaissement du véhicule énuméré ci-haut, par le biais du CAG, au plus offrant ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice du Service des finances à signer le contrat et tous les autres documents nécessaires aux fins ci-haut et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**21. Résolution 396-11-2025**

**Mandat des prestataires de service pour dispenser des activités de loisir dans le cadre de la programmation hiver 2026 - Couverture assurance responsabilité civile**

Considérant que la Ville souhaite que les prestataires de service énumérés ci-bas, qui dispensent des activités de loisir à la programmation hiver 2026, soient couverts par l'assurance responsabilité civile de la Ville :

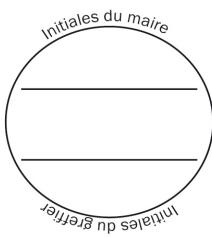
- Flavio Vicentelo : cours de zumba
- Élisabeth Tremblay : cours de yoga (vinyoga pour tous)
- Geneviève Morency : cours de théâtre
- Vincent Nolet : cours de mini-volley

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le conseil municipal autorise la Ville à effectuer une demande au Fonds d'assurance des municipalités du Québec, son assureur, pour l'ajout des prestataires de service énumérés ci-haut à son contrat d'assurance afin que ses activités soient couvertes en matière de responsabilité civile ;
- De transmettre la présente résolution au Fonds d'assurance des municipalités du Québec afin d'obtenir un certificat d'assurance, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**Préalablement à l'adoption des résolutions concernant les dérogations mineures apparaissant aux points 22 à 24 de l'ordre du jour de la présente assemblée, le maire invite les personnes intéressées à se présenter au micro pour faire valoir leurs commentaires au moment où le sujet fera l'objet de discussion.**

**22. Résolution 397-11-2025**

**Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (marge avant à 7,48 m) au 12, rue du Couvent**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 12, rue du Couvent ;

Considérant que cette demande vise à déroger aux articles 2.5 et 2.5.1 du *Règlement 981-25 - Règlement de zonage*, et ce, afin de pouvoir permettre l'implantation de la résidence avec une marge avant de 7,48 m au lieu de 7,62 m ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de sa demande ;

Considérant que la publication d'un avis public à cet effet a été effectuée le 24 octobre 2025 ;

Considérant la recevabilité de la demande en vertu du *Règlement 858-19 - Règlement sur les dérogations mineures* ;

Considérant le caractère mineur de la dérogation demandée ;

Considérant le respect des objectifs du Plan d'urbanisme ;

Considérant que le demandeur subirait un préjudice important de l'application de la réglementation de zonage actuelle ;

Considérant l'absence d'atteinte à la jouissance de leur propriété des voisins ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'Urbanisme ;

Considérant qu'aucune personne intéressée ne s'est opposée à la dérogation mineure ;

**Il est résolu :**

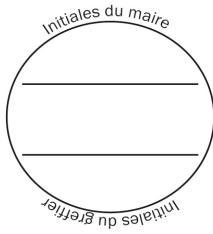
- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution comme si récité au long ;
- Que le conseil accorde la demande de dérogation mineure aux articles 2.5 et 2.5.1 du *Règlement 981-25 - Règlement de zonage* du propriétaire de l'adresse 12 rue du Couvent;
- Que le conseil permette au demandeur de réputer conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée au 12, rue du Couvent avec une marge avant de 7,48 m au lieu de 7,62 m.

**Adoptée à l'unanimité**

**23. Résolution 398-11-2025**

**Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée (marge avant à 5,32 m) au 12, rue du Couvent**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 12, rue du Couvent ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que cette demande vise à déroger aux articles 2.5 et 2.5.1 du *Règlement 981-25 - Règlement de zonage*, et ce, afin de pouvoir permettre l'implantation de la résidence avec une marge avant de 5,32 m au lieu de 7,62 m ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de sa demande ;

Considérant que la publication d'un avis public à cet effet a été effectuée le 24 octobre 2025 ;

Considérant la recevabilité de la demande en vertu du *Règlement 858-19 - Règlement sur les dérogations mineures* ;

Considérant le caractère mineur de la dérogation demandée ;

Considérant le respect des objectifs du Plan d'urbanisme ;

Considérant que le demandeur subirait un préjudice important de l'application de la réglementation de zonage actuelle ;

Considérant l'absence d'atteinte à la jouissance des propriétés des voisines ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'Urbanisme ;

Considérant qu'aucune personne intéressée ne s'est opposée à la dérogation mineure ;

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution comme si récité au long ;
- Que le conseil accorde la demande de dérogation mineure aux articles 2.5 et 2.5.1 du *Règlement 981-25 - Règlement de zonage* du propriétaire de l'adresse 12, rue du Couvent;
- Que le conseil permette au demandeur de réputer conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée au 12, rue du Couvent avec une marge avant de 5,32 m au lieu de 7,62 m.

**Adoptée à l'unanimité**

**24. Résolution 399-11-2025**

**Demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'un garage attenant au 12, rue du Couvent**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 12, rue du Couvent ;

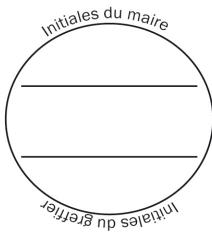
Considérant que cette demande vise à déroger à l'article 7.3 du *Règlement 981-25 – Règlement de zonage*, et ce, afin de pouvoir permettre l'implantation d'un garage attenant avec une marge avant de 5,32 m au lieu de 6 m ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de sa demande ;

Considérant que la publication d'un avis public à cet effet a été effectuée le 24 octobre 2025 ;

Considérant la recevabilité de la demande en vertu du *Règlement 858-19 - Règlement sur les dérogations mineures* ;

Considérant le caractère mineur de la dérogation demandée ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant le respect des objectifs du Plan d'urbanisme ;

Considérant que le demandeur subirait un préjudice important de l'application de la réglementation de zonage actuelle ;

Considérant l'absence d'atteinte à la jouissance de leur propriété des voisins ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'Urbanisme ;

Considérant qu'aucune personne intéressée ne s'est opposée à la dérogation mineure ;

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution comme si récité au long ;
- Que le conseil accorde la demande de dérogation mineure à l'article 7.3 du *Règlement 981-25 – Règlement de zonage* du propriétaire de l'adresse 12, rue du Couvent;
- Que le conseil permette au demandeur de réputer conforme l'implantation d'un garage attenant au 12, rue du Couvent avec une marge avant de 5,32 m au lieu de 6 m.

**Adoptée à l'unanimité**

**25. Résolution 400-11-2025**

**Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 5 758 474 (28, rue Le Rossignol)**

Considérant la demande de permis de construire pour un premier bâtiment principal (résidence unifamiliale isolée) sur le lot 5 758 474 ;

Considérant qu'aucune contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'a été payée pour ce terrain dans le passé ;

Considérant que le propriétaire a une obligation de cession de terrain ou de versement d'une somme d'argent à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, lors de la délivrance du permis de construction pour l'érection d'un nouveau bâtiment principal en vertu de l'article 4.4 du *Règlement 981-25 – Règlement de zonage* ;

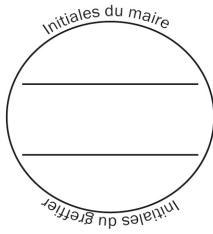
Considérant que le conseil municipal doit, conformément à l'article 4.4 du Règlement de zonage 981-25 et conformément à l'article 4.4 du *Règlement 982-25 – Règlement de lotissement*, donner son avis sur le versement des espaces verts selon les choix suivants :

1. En terrain ;
2. En servitude ;
3. En argent ;
4. En terrain, en servitude et en argent.

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'autoriser le versement en argent à la Ville d'un montant de 12 760 \$ afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 758 474, ce qui correspond à dix pourcent (10 %) de la valeur marchande.

**Adoptée à l'unanimité**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**26. Résolution 401-11-2025**

**Nomination de M. Alain Vézina à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant que le *Règlement 725-14 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92* prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé de sept (7) membres ;

Considérant que deux (2) membres du CCU ont quitté leur poste au courant de l'année 2025 ;

Considérant que ces postes sont vacants ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'appel à candidatures qui a déjà été réalisé en septembre 2025 ;

Considérant le désir d'implication de M. Alain Vézina ;

Considérant la recommandation favorable du Service de l'aménagement du territoire et du président du Comité consultatif d'urbanisme ;

**Il est résolu :**

- De nommer M. Alain Vézina comme 7<sup>e</sup> membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans.

**Adoptée à l'unanimité**

**27. Résolution 402-11-2025**

**Nomination de M. Dominic Tremblay à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant que le *Règlement 725-14 - Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92* prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé de sept (7) membres ;

Considérant que deux (2) membres du CCU ont quitté leur poste au courant de l'année 2025 ;

Considérant que ces postes sont vacants ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'appel à candidatures qui a déjà été réalisé en septembre 2025 ;

Considérant les expériences professionnelles de M. Dominic Tremblay dans le domaine de la foresterie et de l'urbanisme ;

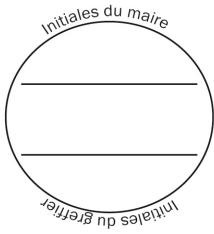
Considérant la recommandation favorable du Service de l'aménagement du territoire et du président du Comité consultatif d'urbanisme ;

**Il est résolu :**

- De nommer M. Dominic Tremblay comme 6<sup>e</sup> membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans.

**Adoptée à l'unanimité**

**RESSOURCES HUMAINES**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**28. Résolution 403-11-2025**

**Confirmation d'embauche de MM. Jacob Préfontaine, Zachary Frenette, Cédric-Étienne Mayer et Charles Otis à titre de pompier et premier répondant, poste régulier, à temps partiel**

Considérant la fin de la période probatoire de MM. Jacob Préfontaine, Zachary Frenette, Cédric-Étienne Mayer et Charles Otis ;

Considérant qu'ils répondent aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable du directeur par intérim de la Sécurité publique ;

**Il est résolu :**

- De confirmer MM. Jacob Préfontaine, Zachary Frenette, Cédric-Étienne Mayer et Charles Otis, à titre de pompier et premier répondant, poste régulier, à temps partiel.

**Adoptée à l'unanimité**

**29. Résolution 404-11-2025**

**Embauche de Mme Isabelle Renaud à titre de technicienne-comptable à la taxation, poste temporaire à durée déterminée, à temps plein**

Considérant la démission de Mme Isabelle Renaud à titre d'employée régulier à temps plein ;

Considérant les besoins du Service des finances au niveau de la taxation ;

Considérant la convention collective des cols blancs ;

Après étude et considération des projets de lettre d'embauche et d'entente particulière de télétravail proposés par le département des ressources humaines ;

**Il est résolu :**

- D'embaucher Mme Isabelle Renaud, poste temporaire à durée déterminée, à temps plein, aux conditions prévues à la convention collective des cols blancs et à celles précisées dans le projet de lettre d'embauche et dans l'entente particulière de télétravail soumis au conseil.

**Adoptée à l'unanimité**

**30. Résolution 405-11-2025**

**Embauche de M. Jean-Simon Madore à titre de chargé de projets, poste régulier, à temps plein**

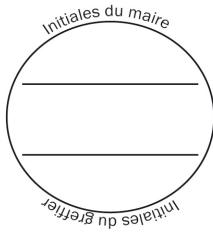
Considérant les besoins du Service des travaux publics ;

Considérant l'affichage du poste de chargé de projets ;

Considérant la candidature de M. Jean-Simon Madore ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et trésorière et du directeur du Service des travaux publics ;

Considérant le contrat traitant des conditions de travail des employés cadres ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Après étude et considération du projet d'avenant 1 - Jean-Simon Madore proposé par le département des ressources humaines ;

**Il est résolu :**

- Que le conseil embauche M. Jean-Simon Madore aux conditions prévues dans le contrat traitant des conditions de travail des employés cadres et dans le projet d'avenant 1 - Jean-Simon Madore, soumis au conseil ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer cet avenant pour et au nom de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**31. Résolution 406-11-2025**

**Autorisation de signature de la lettre d'entente 2025-01-5187 ajustement à l'article 23**

Considérant le renouvellement de la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) ;

Considérant la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*, LQ 2024, c 4 ;

**Il est résolu :**

- D'autoriser la conclusion de la lettre d'entente « 2025-01-5187 Ajustement à l'article 23. Santé et sécurité » entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP - Section locale 5187) soumise au conseil ;
- Que le conseil désigne le maire et la directrice générale à signer cette lettre d'entente pour et au nom de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**VARIA**

**DISPOSITIONS FINALES**

**32. Résolution 407-11-2025**

**Période de questions**

À 19 h 45, le maire M. Mathieu Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 et au *Règlement 969-24 - Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal*.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus. Les questions en ligne sont également répondues. La période de questions s'est terminée à 20 h 04.

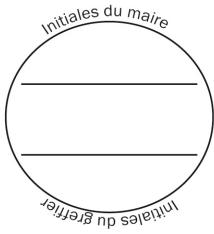
Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**33. Résolution 408-11-2025**

**Levée de la séance**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h 05**

**Adoptée à l'unanimité**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**Le maire,**

---

**M. Mathieu Thomassin**

**La greffière adjointe,**

---

**Mme Caroline Letarte**